



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Réf : OFP/DAL/S.MAR/N° 2725 /19

Casablanca, le.....

25 NOV 2019

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ

.....

OBJET : Appel d'offres ouvert n° 117/2019, relatif au contrôle et optimisation des études techniques et contrôle des travaux de construction de la Cité des Métiers et des Compétences de la région de laâyoune -Sakia El Hamra à laâyoune.

P.J : Copie du PV de la réunion d'information

Monsieur,

Suite à la réunion d'information effectuée, 20 Novembre 2019 à 11 Heures, lieu à la **Direction du patrimoine, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca**, et ce comme prévue par l'Appel d'offres n° 117/2019 cité en objet, nous avons l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, le PV de ladite la réunion d'information.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur du Patrimoine

Mohamed SANSSITE

Direction de l'Approvisionnement et
de la Logistique

Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11
(Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca: -
Tél : 0522 63.45.43 - Fax : 0522 78.46.01



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

OFPPT

Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Compte rendu de la réunion d'information relative à l'appel d'offre n°117/19 : Contrôle et optimisation des études techniques et contrôle des travaux de construction de la cité des métiers et compétences de la région de Laayoune- Sakia El Hamra à Laayoune tenue le 20/11/19 à MR.

Etaient présents :

Mme HASSOUNI Ghita Bureau VERITAS (voir liste de présence)
Mme ZAROUIT Hinda DP-OFPPT

La question suivante a été posée :

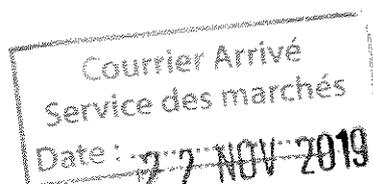
Question : Est-ce que les diplômes français nécessitent une équivalence ?

Réponse : Non les diplômes français ne nécessitent pas une équivalence, par ailleurs, si le diplôme est délivré par un organisme étranger autre que ceux visés par le dahir du 11 juin 1943 (13 chaâbane 1368) règlementant le titre d'ingénieur au Maroc, le diplôme doit être traduit en langue française et accompagné par un document des autorités compétentes marocaines justifiant son équivalence au diplôme exigé.

Par ailleurs, il a été rappelé séance tenante les critères d'évaluation des capacités techniques des concurrents selon les exigences du règlement de consultation relatif à l'appel d'offre n°117/19.

En premier lieu, il a été discuté et rappelé les critères d'admission des concurrents au vu des exigences relatives aux attestations de références demandées dans le dossier technique et prévues dans les articles 5 et 19 du règlement précité.

Il a ensuite été rappelé et discuté les exigences ainsi que les critères d'évaluation des offres techniques relatives à l'équipe proposée par les soumissionnaires et prévues dans les articles 5 et 19 du règlement.



SAUSSITE Mohamed
DIRECTEUR DU PATRIMOINE

MR Direction du Patrimoine

Intersection Route N°11 et Route BO.50- Sidi Maarouf-
Route Nouacer- Casablanca
Fax : (0522) 78.70.31